

Travail de maturité 2026

Quelques règles d'organisation et de fonctionnement

Généralités

- Le travail de maturité est une des conditions à remplir pour obtenir un certificat de maturité suisse. Le cadre légal et réglementaire est défini par le Règlement suisse sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), la Recommandation relative au travail de maturité émise le 12 juin 1997 par la CIIP, la Loi cantonale sur l'enseignement secondaire supérieur et le Règlement des gymnases vaudois.
- Les sujets des travaux de maturité sont choisis dans la liste des thèmes proposés par les maîtres. Il n'y a pas en principe de sujets « libres ».
- En principe, le travail de maturité se déroule en deux phases :
 - Un séminaire d'introduction donné par le maître sur le thème choisi, portant entre autres sur la définition du travail et des outils méthodologiques (recours aux citations, risque de plagiat, utilisation d'une IA générative). Les critères d'évaluation sont communiqués aux élèves à ce moment ;
 - Un travail de recherche individuel ou par équipe de deux élèves, suivi par le maître, avec de possibles mises en commun intermédiaires dans le cadre du groupe.
- Le travail se termine par la remise d'un dossier, suivie de la défense orale. La note obtenue compte dans le bulletin final, comme une discipline.

Le maître responsable est à disposition des élèves soit selon un horaire fixe, soit sur rendez-vous. Les retenues ont la priorité sur le TM. Deux plages TM sont cependant à disposition pour tous les élèves, indiquées dans le calendrier ci-après en page 2. Ces deux jours-là, les élèves ne sont pas convoqué.e.s à des retenues et doivent obligatoirement participer à la séance de travail organisée à leur intention.

Etapes

Le travail de maturité est ponctué par plusieurs étapes : définition du sujet, élaboration du plan de travail et définition des hypothèses de recherche (problématique), rédaction du contrat initial, bilan intermédiaire avant les vacances d'été, remise de la première version du travail commentée par le maître, communication de la note finale et de l'évaluation qualitative synthétique après la défense orale. Ces étapes impliquent l'organisation d'au moins quatre rencontres maître – élève.

Documents

Le suivi du travail de maturité est attesté par les documents suivants :

- Définition du sujet.**
- Carnet de route** utilisé pendant la durée du travail pour l'évaluation formative. Les remarques positives et/ou négatives concernant l'avancement du travail y sont consignées.
- Rédactions ou étapes intermédiaires**, annotées et commentées.
- Evaluation finale.**

Calendrier

Avant le relâche de février 2026 :

Premières rencontres. Présentation du carnet de route, définition du travail et des outils méthodologiques, communication des critères d'évaluation.

<i>Me 21 janvier 2026, 16h15 :</i>	Plage TM.
<i>Me 4 février 2026, 16h15 :</i>	Plage TM.
<i>Février – avril 2026 :</i>	Définition du sujet. Recherche bibliographique. Définition d'un but, d'un plan de travail, du cadre des rencontres. Rédaction du contrat initial.
<i>Mardi 10 mars 2026 :</i>	Journée consacrée aux TM.
<i>Mercredi 6 mai 2026 :</i>	Journées consacrées au TM.
<i>Juin - juillet 2026 :</i> <i>(10 juin – 26 juin 2026)</i>	Bilan intermédiaire. Rédaction d'un ou de plusieurs chapitres du TM
<i>Au début de l'année scolaire :</i>	Remise d'une première version du travail.
<i>Lu 26 octobre 2026 avant 8h15 :</i>	Dépôt du travail au secrétariat.
<i>Ma 1^{er} décembre et me 2 décembre 2026 :</i>	Défense devant le jury et des camarades.
<i>Jusqu'au 18 décembre :</i>	Entretien final avec les élèves, puis communication de la note au secrétariat

Retard

Les travaux terminés sont remis en deux exemplaires au secrétariat au plus tard à la date prévue. Les demandes de dérogations motivées sont soumises au doyen soussigné pour décision sur préavis du maître responsable. Tout retard injustifié a une conséquence sur la note.

Carnet de route

Un carnet de route doit montrer l'évolution de l'élève dans son travail. Sont notamment pris en compte : la démarche, l'investissement de l'élève, le respect du plan de travail, des échéances impératives susmentionnées, du calendrier spécifique fixé par le maître, des consignes et des critiques intermédiaires.

Dossier

- La longueur d'un travail de maturité est d'environ 20 pages de texte (30 pages pour les groupes de deux élèves), sans compter les documents annexes. Le TM est relié de manière simple.
- La page de titre comporte obligatoirement les mentions suivantes : nom et prénom classe, titre, date de remise, nom du maître, nom du gymnase.
- Le titre du travail de maturité ne dépasse pas 2 lignes de 60 caractères.
- Le travail de maturité se fonde sur une approche personnelle du sujet choisi, le recours à la littérature secondaire (ouvrages critiques, de références) ne doit pas déboucher sur la pratique de la copie. Les informations tirées de ces sources doivent faire d'abord l'objet d'une réelle appropriation personnelle.
- Les sources consultées et utilisées sont mentionnées (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage ou indication de l'URL du site internet, date de la dernière consultation). Les citations sont reconnaissables (entre guillemets ou en italique avec référence de la page).

- Toute utilisation de l'IA (recherche de sources, mise en forme du travail, recherche d'idées ou d'informations, reformulation, traduction etc.) doit être signalée explicitement. La manière dont l'IA a été utilisée doit être décrite dans le chapitre méthodologique ou dans l'introduction du travail de maturité. Toute utilisation non référencée d'une IA s'apparente à une tentative de fraude.
- Tout plagiat ou toute fraude constatée est sanctionné et le travail de maturité peut recevoir la note 1.
- Une enquête (ou un questionnaire) préparée dans le cadre du TM doit être soumise à la direction avant d'être distribuée dans les classes.

Défense orale

La défense orale se tient devant le jury et des camarades : ce n'est donc pas une défense publique. Elle consiste en une présentation courte selon les consignes du maître (synthèse du travail, développement d'un aspect particulier, complément analytique, ...), suivie des réponses aux questions du maître ou des élèves, le tout d'une durée d'environ 30 minutes. La durée est en principe doublée pour les équipes de deux élèves.

Evaluation

- Le gymnase fixe des critères généraux d'évaluation (ci-dessous), qui permettent aux maîtres d'établir des critères spécifiques au travail qu'ils accompagnent. Ceux-ci doivent être formulés de manière à pouvoir constituer un cadre de référence applicable.
- La prise en compte des différents critères peut varier d'un type de TM à un autre de manière à adapter l'évaluation à la spécificité de la démarche et du résultat final; la variante choisie doit cependant être en conformité avec le cadre défini ci-dessous.

Critères d'évaluation

Dossier	<i>Contenu :</i> - autorat (caractère authentique du travail) - cohérence, structure - originalité - pertinence des questions traitées, richesse du propos - qualité de l'analyse et de la réflexion - intérêt de la production artistique - qualités techniques / esthétiques du travail artistique <i>Forme :</i> - clarté de la présentation - respect des consignes de présentation (bibliographie, légendes, citations, notes,...) - qualité de la rédaction
Démarche	- évolution du projet (prise en compte des commentaires / annotations et approfondissement de la problématique) - investissement personnel - respect des échéances et des consignes méthodologiques

Défense orale	- aptitude à communiquer - autoévaluation du processus d'élaboration et du travail final - gestion du temps - maîtrise du sujet

- La note et l'évaluation qualitative synthétique sont communiquées par le maître à chaque élève lors d'un entretien individuel organisé après l'ensemble des défenses orales. Sauf exception, la note figure dans le bulletin du 1^{er} semestre de 3^e année.
- Le titre du travail et la note obtenue figurent sur le certificat de maturité.
- La note du travail de maturité prend en compte le niveau atteint par l'élève à toutes les étapes de son parcours. Elle se base notamment sur l'appréciation de la première version du travail.

Divers

- Élèves bilingues : le travail de maturité est préparé, rédigé et soutenu en allemand dans un domaine défini en fonction des possibilités d'encadrement offertes par le gymnase germanophone ou notre gymnase.
- L'élève qui double sa deuxième année effectue un nouveau travail de maturité. Le directeur apprécie les cas particuliers.
- Lorsqu'un élève double sa troisième année, son travail de maturité reste acquis. Mais il a aussi la possibilité d'entreprendre un nouveau TM selon un calendrier ad hoc; dans ce cas, c'est obligatoirement la note de ce second TM qui est prise en compte.
- Si un élève ne répond pas aux convocations ou s'il ne remplit pas les exigences fixées par le maître, ce dernier peut en avvertir le doyen de l'élève.

Olivier Blanc, doyen

Distribution :

- maîtres (eduvaud.ch)
- Conseil de direction (eduvaud.ch)
- site internet du gymnase
- salle des maîtres (pour affichage)
- affichage dans les salles des classes de 2M et 2MS